

## **Chômage : aides à la création ou la reprise d'entreprise**

France Travail (anciennement Pôle emploi) peut verser, sous conditions, des aides financières à un demandeur d'emploi qui crée ou reprend une entreprise : Arce, Acre, Nacre et Cape.

- Arce : versement anticipé des allocations chômage
- Acre : exonération partielle de charges sociales
- Cape : créer ou reprendre une société par un porteur de projet

<b>Questions – Réponses</b>
---------------------------------

- Peut-on encore bénéficier du Nacre ?

Toutes les questions réponses

<b>Et aussi...</b>
--------------------

- Chômage : aides à la formation
- Chômage : aides à la reprise d'activité



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00